

Extrait de l'ouvrage

État des lieux de l'asile en France et en Europe



Juin 2018, 265 pages

Disponible sur www.forumrefugies.org

2. Des mouvements de population complexes, aux origines multiples

Érythrée : régime totalitaire et persécutions

par Emilie Rebsomen doctorante en droit international public, membre de la Clinique de droit international des droits de l'homme « Aix Global Justice », Université Aix-Marseille

L'Érythrée, pays situé sur la corne de l'Afrique, est un État totalitaire qui connaît un exode massif de sa population. En 2017, les Érythréens ont représenté le sixième plus grand groupe de demandeurs d'asile au sein de l'Union européenne avec 24 355 dossiers³. La même année, en France, 972 Érythréens ont demandé l'asile⁴.

Depuis son indépendance en 1991, l'Érythrée est régie par un seul parti : le Front populaire pour la démocratie et la justice (PFDJ)⁵. Ce régime totalitaire est placé sous la coupe du président Isaias Afewerki, au pouvoir depuis 27 ans. L'application de la Constitution, rédigée en 1997, est sans cesse repoussée pour cause d'état d'urgence permanent. L'Érythrée est un pays hyper-militarisé où règne un climat entretenu par le régime d'hostilité constante avec les pays voisins, l'impunité, la corruption⁶ ainsi que l'absence d'un système de justice effectif.

3 — Eurostat, Demandeurs et primo-demandeurs d'asile par nationalité, âge et sexe. Données annuelles agrégées (arrondies).

4 — OFPRA, *Rapport d'activité 2017*, p.32.

5 — International Crisis Group, *Eritrea: The Siege State*, 21 September 2010, p. 11.

6 — Transparency International élève au rang 165 des 180 pays ayant le taux de corruption le plus élevé, Transparency International, *Corruption perceptions Index*, 23 février 2018

Il est très difficile d'obtenir des informations fiables provenant de l'Érythrée. En 2001, une purge a expulsé les ONG étrangères, emprisonné les journalistes et les dissidents : il n'existe aucune source indépendante sur la situation des Érythréens à l'intérieur du pays. De nombreux rapports d'ONG et d'organisations internationales⁷ font état néanmoins de cas de détentions arbitraires, de disparitions forcées, de torture et autres peines ou traitements inhumains dans des centres de détention militaires ou civils, officiels ou officieux. Un groupe d'experts de l'ONU affirment en 2016 qu'il existe « *des motifs raisonnables de croire que des crimes contre l'humanité, à savoir l'esclavage, l'emprisonnement, la disparition forcée, la torture, d'autres actes inhumains, la persécution, le viol et le meurtre, sont commis en Érythrée depuis 1991* »⁸.

Les violations des droits de l'homme contre les femmes et les enfants sont également très répandues dans cette société encore très patriarcale⁹. Le droit des personnes à quitter le pays est sévèrement restreint : les autorités interdisent aux personnes âgées de 5 à 50 ans de voyager à l'étranger¹⁰, et toute personne tentant de partir clandestinement peut faire l'objet d'une détention arbitraire¹¹ ou d'actes de torture.

La cause principale de l'exil, et notamment des jeunes, est l'imposition d'un service national militaire et civil d'une durée indéfinie. Chaque Érythréen doit obligatoirement faire le « service national » après avoir atteint l'âge de 18 ans. La Commission d'enquête des Nations unies sur les droits de l'homme en Érythrée considère que ce service est une atteinte aux droits de l'homme à cause de « *a) sa durée indéterminée et arbitraire, qui dépasse habituellement les dix-huit mois prévus dans le décret pertinent pris en 1995, souvent de plus de dix ans ; b) l'utilisation de conscrits pour accomplir du travail forcé dans*

7 — HCR, *Refworld – Eritrea* ; CNDA, *Les dossiers pays de la CNDA*.

8 — Cette Commission a été créée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, par la résolution 26/24 du 14 Juillet 2014 (A/HRC/RES/26/24). Voir Conseil des droits de l'homme, *Rapport de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en Érythrée*, 9 mai 2016, A/HRC/32/47, p. 1.

9 — HCR, *HCR Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Eritrea*, 20 April 2011, HCR/EG/ERT/11/01_Rev.1, p.27.

10 — Amnesty International, *Amnesty International Report 2017/18*, 22 Février 2018.

11 — *Ibid.*. Voir aussi : Human Rights Watch, *World Report 2018*, 18 Janvier 2018

tout un éventail d'activités économiques, y compris pour le compte d'entreprises privées ; c) les viols et les actes de torture commis dans les camps militaires, où il règne des conditions souvent inhumaines»¹².

Le deuxième motif de départ est lié aux persécutions opérées par l'État sur les groupes religieux. Seulement quatre confessions religieuses sont reconnues : l'Église orthodoxe d'Érythrée, l'Église catholique romaine, l'Église évangélique luthérienne et l'Islam sunnite. Ces groupes religieux sont extrêmement contrôlés par le régime et tout écart de conduite (financements étrangers non autorisés, prise de parole politique interdite etc.) peut valoir emprisonnement. Quant aux personnes pratiquant une religion non enregistrée, elles risquent une détention arbitraire et d'y subir des mauvais traitements.¹³

Par ailleurs, L'Érythrée a l'un des taux de pratique des mutilations génitales féminines les plus élevés au monde¹⁴.

Enfin, les craintes en cas de retour sont élevées : les rapatriés peuvent être arrêtés parce qu'ils sont considérés comme des fugitifs qui ont tenté d'échapper au service national, ou parce qu'ils n'ont pas payé la taxe révolutionnaire de 2% sur les revenus demandée par le régime aux membres de la diaspora, ou tout simplement car une absence prolongée est considérée comme une attitude antipatriotique, une « trahison ».

12 — Conseil des droits de l'homme, Rapport de la Commission d'enquête, *Op.cit.*

13 — Amnesty International, *Op.cit.*

14 — 28 Too Many, *FGM in Eritrea: Key Findings*, Novembre 2017.

République démocratique du Congo : vers une troisième année électorale sans élections ?

par Kris Berwouts, consultant, ancien expert de l'Union européenne auprès de l'ONU à Kinshasa, auteur en 2017 de l'ouvrage « Congo's violent peace »¹⁵

En 2006, la République démocratique du Congo a clôturé une période dramatique, avec deux guerres ainsi qu'un processus de paix complexe, par des élections. Joseph Kabila, président depuis l'assassinat de son père Laurent-Désiré en janvier 2001, a prêté serment le 6 décembre 2006 en tant que premier président élu de la Troisième République. Il a été réélu lors de nouvelles élections en 2011, entachées par de multiples irrégularités et des résultats très contestés.

Depuis début 2014, le Congo vit dans une fièvre électorale. La vie politique de la nation est paralysée par la question: quels sont les plans et ambitions du Président Joseph Kabila pour les élections de 2016, étant donné que la Constitution stipule qu'un président ne peut faire que deux mandats ? A plusieurs reprises, le régime a tenté de créer les conditions pour prolonger le règne du président Joseph Kabila au-delà de sa limite constitutionnelle. Aucune de ces tentatives n'a réussi. Depuis lors, la seule stratégie qui a fonctionné est le « glissement » : la continuation du mandat du président au-delà du délai constitutionnel par la non-organisation des élections. Le processus électoral a accumulé différents retards, et les élections de 2016 n'ont jamais été organisées. Un accord politique (l'accord de Saint-Sylvestre) qui prévoyait des élections en décembre 2017 n'a pas été respecté non plus, et entretemps il est devenu improbable que le régime pourra respecter la dernière date limite pour des élections, le 23 décembre 2018.

15 — K. Berwouts, *Congo's violent peace : conflict and struggle since the great African war*, Zed Books, 2017

Depuis janvier 2015, lors des manifestations contre une proposition de loi électorale qui aurait retardé les élections de plusieurs années, il est clair que le régime fait face à une rage populaire en zone urbaine. En trois jours d'émeutes, 36 personnes ont été tuées à Kinshasa, et 4 à Goma. Nos enquêtes en 2016 et 2017 nous ont appris que le grand public au Congo se sent entièrement déconnecté de la scène politique et n'a très peu de confiance dans la classe politique, faisant très peu de distinction entre la majorité et l'opposition.

L'ingrédient majeur de cette rage est la condition socio-économique dans laquelle la population vit. Elle a des difficultés à se nourrir, le chômage est généralisé, un logement décent est difficile à trouver et inabordable. Les soins de santé et l'éducation sont inaccessibles, et les insuffisances dans l'approvisionnement en eau et en électricité restent une source de grande frustration. Presque toutes les personnes interrogées mettent la responsabilité principale de leur pauvreté sur le régime. Pour eux, rien n'a fondamentalement changé dans la façon dont le pays est gouverné depuis la mort de Mobutu.

Depuis les émeutes de janvier 2015, la rue congolaise est considérée comme un acteur important mais imprévisible par sa capacité à se lever contre un régime par lequel elle ne se sent pas représentée. Les acteurs institutionnels (majorité, opposition, société civile, ...) comprennent qu'ils ont perdu la capacité de gérer, diriger ou canaliser la colère de la base. Depuis janvier 2015, le régime se prépare à l'éventualité des manifestations de rue par la mise en place d'un appareil de répression impressionnant.

En fin de compte, l'ultime confrontation entre le régime et la population ne s'est pas produite: en septembre et décembre 2016, le déploiement de violence et la répression des services de sécurité étaient si écrasants que la plupart des manifestations ont été étouffées avant qu'elles ne prennent forme. Malgré le fait que, dans plusieurs confrontations meurtrières à Kinshasa, Lubumbashi et dans d'autres villes, le régime n'a pas été menacé. En septembre aussi bien qu'en décembre, des dizaines de morts ont été confirmés.

Entre décembre 2017 et mars 2018, une nouvelle série de manifestations a été organisée par le Comité laïc de coordination (CLC), instance importante de l'église catholique. Le 15 mai 2018, la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) a publié un rapport faisant état de 15 manifestants tués par les forces de l'ordre dont 14 par balles et 1 par gaz lacrymogènes dans cette période.

Mais à côté de ce potentiel de révolte urbaine, des nouvelles formes de violence se répandent rapidement dans les zones rurales. L'État congolais y a perdu sa capacité d'anticiper ou même de réagir à des dynamiques de conflit locales, ce qui a causé des drames humanitaires majeures. Au Kasai par exemple, un conflit local autour d'une succession coutumière à 70 kilomètres de Kananga, a pu croître par la mauvaise gestion des autorités provinciales et nationales, et par les tentatives de manipulation à plusieurs niveaux. En avril 2017, la violence déstabilisait déjà 4 provinces, plus de 3 000 personnes avaient été assassinées et 1,2 million de personnes avaient dû quitter leur foyer. La déstabilisation socio-économique par cette escalade est à la base de la situation humanitaire désastreuse décrite par l'UNICEF dans son rapport « Kasai : les enfants, premières victimes de la crise » du 12 mai 2018, décrivant le sort d'au moins 770 000 enfants dans la région du Kasai en République démocratique du Congo qui souffrent de malnutrition aiguë, dont 400 000 sont menacés de mort.

Si la classe politique congolaise n'arrive pas à mettre en place une alternance crédible, une généralisation de la violence actuelle reste à craindre, qui pourrait déclencher une implosion rapide de l'État, et l'effondrement de ses institutions. Elle peut non seulement créer le chaos et l'anéantissement de tous les progrès accomplis depuis la fin de la guerre en 2003, mais, dans le pire des cas, elle pourrait même amener le pays dans une situation comparable à ce que Somalie a connu il y a deux décennies. La suite nous a démontré que ceci ne laisse que des cendres sur lesquelles il est très difficile de bâtir.

Syrie, l'impasse ?

par Akram Kachee, chercheur et chargé de cours à l'Institut d'études politiques de Lyon et à l'Université de St-Étienne

Le conflit syrien amorcé en 2011 est d'une grande complexité en raison de la fragmentation du territoire, des intérêts, et des différentes stratégies des acteurs du conflit.

Plus de 6 millions de Syriens ont été contraints de fuir leur pays, la plupart se sont réfugiés dans les pays limitrophes (Turquie, Jordanie, Liban) tandis que d'autres ont fait face à de multiples périls pour entreprendre des itinéraires incertains vers l'Europe. Un Syrien sur deux ne vit plus chez lui, qu'il soit exilé à l'intérieur de la Syrie ou dans d'autres pays, ces « réfugiés intérieurs » se déplaçant régulièrement, en fonction des événements, à la recherche de zones plus sûres.

Déplacements forcés des Syriens dans le monde

Pays	Syriens en situation de déplacement forcé
Syrie	6 300 000
Turquie	3 400 000
Liban	1 000 000
Jordanie	660 000
Allemagne	530 000
Irak	250 000
Egypte	130 000
Suède	110 000
Canada	54 000
Autriche	50 000
États-Unis	33 000

Source : Pew research center¹⁶

Depuis 2011, la Syrie est en effet devenue le champ de bataille d'une somme d'intérêts intérieurs, régionaux et internationaux qui rendent pour l'heure difficile l'élaboration d'un compromis. La guerre

¹⁶ — Pew research center, *Most displaced Syrians are in the Middle East, with about a million in Europe*, 29 janvier 2018

contre le terrorisme, posée comme une priorité, nous a masqué d'autres guerres : la guerre du régime syrien contre les oppositions, les conflits sous-jacents entre Arabes et Kurdes attisés par les interventions turques en zone kurde, le conflit entre l'Arabie Saoudite et l'Iran, l'antagonisme enfin entre Russie et États-Unis. La situation a aujourd'hui évolué d'une guerre par procuration à une répartition *de facto* entre zones d'influence rivales.

La bataille qui se prépare est sans doute celle d'Idlib, elle ne manquera de piéger à nouveau des civils au centre des affrontements entre factions, et de jeter des familles sur les routes, malheureusement poussées vers des itinéraires migratoires toujours plus longs et toujours plus périlleux. Les conditions actuelles laissent ainsi les populations civiles dans le chaos, les agendas divergents des acteurs régionaux et internationaux rendant aujourd'hui très improbable l'émergence possible d'un compromis à court ou moyen terme.

Les Syriens déplacés à l'intérieur de leur propre pays se réfugient de zone en zone sur un territoire extrêmement fragmenté, avec des services qui s'organisent de manière informelle, autogérée ou préemptée par les acteurs locaux du conflit. À titre d'exemple on peut citer un grand nombre de scolarités disparates, organisées en fonction des ressources disponibles et des idéologies dominantes dans un territoire donné. On peut également citer la manière dont les quartiers d'Alep mettent en œuvre des solutions pour se fournir en électricité. Cela crée une situation où le sentiment d'appartenance nationale et d'éléments culturels partagés se délitent de manière profonde et durable.

De même, les civils ayant trouvé refuge en Turquie, en Jordanie et au Liban s'inscrivent, pour leur part, dans le fonctionnement de leurs pays hôtes, dans la mesure des services qui leur sont ouverts et des accès plus ou moins restreints qui leur sont laissés au logement, à l'emploi, aux soins, à l'éducation.

Les réfugiés qui sont, quant à eux, arrivés jusqu'en Europe sont confrontés de manière de plus en plus aiguë à l'impossibilité d'un retour. La nécessité de s'inscrire dans des projets de long terme

au sein du pays d'accueil émerge au moment-même où elle vient entériner le deuil de la vie sociale et de la profession antérieures. Les conditions de vie des personnes en amont de leur arrivée et de l'obtention du statut de réfugié ont également un impact très important sur leur capacité à mobiliser leurs ressources pour envisager une nouvelle vie. En effet, les civils qui ont vécu plusieurs années dans un climat permanent de violence et d'insécurité, en Syrie, mais aussi sur les routes de l'exil, rencontrent des obstacles plus nombreux à la mise en œuvre de leur nouveau projet de vie.

La durée du conflit syrien a donc de nombreuses conséquences néfastes sur les populations réfugiées qui vivent en permanence dans un transitoire qui s'éternise que ce soit au cours des nombreux déplacements internes, ou encore dans les grands camps de réfugiés en Turquie, au Liban et en Jordanie. Il est également très important de signaler ici que grandit en Syrie et dans ces camps une génération d'enfants qui n'ont jamais connu d'autres situations que la guerre, la précarité de la scolarité, des conditions de vie et plus largement des droits humains élémentaires. La société syrienne enfin a été abimée par la guerre et souffre de plus en plus de par la durée du conflit. Le tissu social est décousu. Les rapports sociaux, les valeurs, la vision de soi et de l'autre ont été bouleversés par les événements. La signification de l'État, du droit, du travail, de la famille a été impactée en profondeur.

Cela implique que les personnes qui arrivent en France puissent être accompagnées de manière adaptée pour restaurer et reconstituer les ressources leur permettant de faire face, non seulement aux premières urgences de leur arrivée, mais aussi de s'engager dans un nouveau parcours. Ces familles ont besoin de redonner du sens à la confiance que l'on peut accorder aux structures sociales ou étatiques. Des repères sécurisants ont à être retissés pour que chaque réfugié ait l'opportunité de répondre à l'appel à « faire société » avec nous que nous leur avons lancé en les accueillant collectivement à travers le droit d'asile.

En Afghanistan, des violences et conflits qui perdurent

par Marie Philit, responsable de projets à l'Institut d'études humanitaires internationales, membre de la Clinique de droit international des droits de l'homme « Aix Global Justice », Université Aix-Marseille

L'Afghanistan, État aux limites du Moyen Orient et de l'Asie, est caractérisé par des décennies d'affrontements. Ce conflit est l'un des plus anciens de la période contemporaine, et malgré la faible médiatisation dont il fait l'objet aujourd'hui, les Afghans en restent les victimes directes.

Quelques chiffres clés :

1,6 million de personnes déplacées
à l'intérieur du pays mi-2017¹⁷,

2,6 millions d'Afghans réfugiés dans plus de 70 pays
du monde mi-2017¹⁸,

43 625 premières demandes d'asile d'Afghans dans l'Union
européenne en 2017 (3^{ème} pays d'origine)¹⁹,

5 989 premières demandes d'asile d'Afghans
en France en 2017 (2^{ème} pays d'origine)²⁰

La cause principale de l'exil : le déficit sécuritaire en Afghanistan

L'Afghanistan est une république islamique dont le nom est d'origine pachtoune (ethnie majoritaire du pays). Depuis le coup d'état communiste de 1978, l'Afghanistan n'a cessé d'être un pays en conflit. Des affrontements de différentes natures se sont succédés

17 — HCR, *Mid-Year trends 2017*, 9 mars 2018.

18 — *Ibid.*

19 — Voir *infra* Chapitre 2

20 — Voir *infra* Chapitre 3

au cours de ces quarante dernières années, voyant finalement naître une opposition entre le gouvernement de Kaboul et les Talibans. Les « talibans » (au sens littéral « les étudiants »), forment alors un mouvement fondamentaliste islamique. En 1996, leur première action d'éclat est de prendre Kaboul, capitale de l'Afghanistan et d'assassiner le Président au pouvoir. Depuis, bien que le gouvernement ait été rétabli, les tensions perdurent, les Talibans contrôlant certains territoires afghans. À cette réalité déjà complexe, s'ajoute un nouvel acteur : l'État islamique. En effet, l'Afghanistan représente pour cette entité un terrain géostratégique clé.

Ainsi, trois oppositions coexistent, une entre le gouvernement et les Talibans, une entre le gouvernement et l'État islamique et la dernière entre les Talibans et l'État islamique. Ces problématiques représentent aujourd'hui la cause principale de la déstabilisation du pays. Face à cette instabilité, le gouvernement tente de se reconstruire, l'OTAN est intervenue pour le soutenir, mais s'est finalement retirée en 2014. Les États-Unis apportent maintenant une aide militaire et des moyens financiers destinés à aider le gouvernement à se stabiliser et à faire face aux menaces grandissantes. Néanmoins, l'absence de moyens de la police et de l'armée contribue à accentuer l'insécurité, amoindrissant l'effet des aides déployées²¹. S'ajoutent à cela des violences particulièrement ciblées sur les femmes et les filles, sur les musulmans chiites²² ainsi que sur des journalistes confrontés au problème accru de la censure²³.

Le niveau de violence est donc particulièrement élevé. Un groupe d'experts des Nations unies affirme dans un rapport de février 2018 que « *Kaboul a été la ville afghane la plus touchée par des attentats-suicide et des attaques complexes à la suite desquels il a été recensé le plus grand nombre de victimes civiles au cours de l'année 2017* »²⁴.

21 — France culture, *Que fuient les Afghans*, Du grain à moudre, 15 mars 2016

22 — Upper tribunal (Immigration and asylum Chamber), *Country guidance - Afghanistan Security*, 28 mars 2018.

23 — Amnesty international, *Rapport pays – Afghanistan*, 22 février 2018

24 — Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, *Afghanistan, Protection of civilians in armed conflict*, Annual report 2017,

En dehors de Kaboul, un nombre conséquent de territoires (que l'on estimait en 2016 à un tiers²⁵) est tombé sous le contrôle des Talibans²⁶. Les attentats provoqués et revendiqués d'un côté par les Talibans, et de l'autre par l'État islamique maintiennent un seuil de tension aigu qui pousse les Afghans à fuir, soit à l'intérieur du pays soit au-delà des frontières. Le niveau de violence est généralement reconnu par les États d'accueil, notamment par la France. La Cour nationale du droit d'asile y a notamment reconnu qu'un demandeur d'asile dont le récit est pourtant imprécis, ne doit pas être renvoyé en Afghanistan aux motifs qu'il existe un risque réel en cas de retour du fait « *d'une situation de violence aveugle de haute intensité* »²⁷.

L'incertitude de l'exil, le danger du retour

S'ajoutent à cela des problèmes dans les pays d'accueil, notamment l'Iran et le Pakistan car si les deux pays limitrophes accueillent plus de 95% des Afghans réfugiés²⁸, ils y sont pourtant victimes de discrimination et d'attaques régulières²⁹.

Les pays de l'Union Européenne sont également touchés par des problématiques liées au nombre grandissant de réfugiés afghans. Une déclaration commune entre l'Union européenne et l'Afghanistan a d'ailleurs été prise en octobre 2016 visant à renvoyer les Afghans en situation irrégulière dans leur pays³⁰. Pourtant, les craintes en cas de retour sont élevées : la situation sécuritaire est alarmante, les menaces des Talibans en amont de l'exil (destinées à convaincre les Afghans d'abandonner l'idée de quitter le pays) ne sont pas rares. Tout cela constitue une réserve sérieuse à la possibilité de mettre en œuvre des retours forcés d'Afghans.

25 — Le Monde, *Les insurgés talibans contrôlent un tiers de l'Afghanistan*, J. Bouissou, 11 août 2016

26 — Upper tribunal, *Op.Cit.*

27 — CNDA 9 mars 2018 M. H n° 17045561 C

28 — Amnesty international, *Op.cit.*

29 — Ritimo, *Que fuient les réfugiés afghans*, Zoom d'actualité, 16 mars 2016

30 — Conseil de l'Union européenne, *Signature d'un accord de coopération en matière de partenariat et de développement entre l'UE et l'Afghanistan*, Communiqué de presse, 12 février 2017